



# TOUS EN GREVE les 30 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET

Les tous prochains jours vont être cruciaux pour les conditions de travail des ICNA. En effet, en prétextant des « expérimentations » au CRNA-Est, le DSNA veut s'offrir, sans négociation, la modification des conditions de travail de tous les ICNA.

Ainsi ce vendredi 26 juin, un CT DSNA est programmé avec à l'ordre du jour la modification de l'arrêté du 19 novembre 2002 qui fixe le cadre actuel de nos conditions de travail. Egalement présenté au vote lors du prochain CT DSNA, le retour de « la badgeuse » - le registre électronique des heures de contrôle, outil indispensable pour la gestion individualisée du temps de travail des contrôleurs.

Pour faire face à ces attaques, l'UNSA (ICNA-IESSA-UTCAC-Administratifs), l'USAC-CGT et la CFDT appellent à une grève unitaire les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochains. Une mobilisation d'envergure est obligatoire.

Voici pourquoi.

## Que changerait l'abrogation de l'arrêté du 19 novembre 2002 ?

Voici le corps du texte que le DSNA prévoit de présenter au vote ce vendredi :

*« Par dérogation à l'article 7, le cycle de travail peut comprendre jusqu'à 8 vacations de contrôle par cycle de 12 jours. Dans ce cas le nombre moyen annuel de déplacements du domicile vers le lieu de travail est fixé à un jour sur deux.*

*Lorsque, à l'exception des vacations de nuit, la durée maximale des vacations du cycle, règlementairement fixée à 11 heures est inférieure ou égale à 9 heures, par dérogation à l'article 6, le temps de pause moyen sur le cycle peut être inférieur à 25%, sans pouvoir être inférieur à 20% et dans le respect des autres dispositions de cet article. »*

Vous avez « aimé » les cycles de juin ? Gageons qu'à 8 jours sur 12 sur la même période vous auriez adoré ! **A 8 jours sur 12, finis les 3 jours de pause après la nuit.** Egalement au menu l'augmentation du nombre de week-ends travaillés, donc de jours de forte charge.

Pour les vacations plus courtes, finis les 25% de temps de pause en vigueur aujourd'hui : où sera l'amélioration en terme de pénibilité ?

A 1 jour sur 2 en rythme annualisé, le principe est simple : compenser des heures par définition pénibles de la période de charge (jusqu'à 43h hebdomadaire et 8 jours sur 12) par des heures bien moins pénibles de l'hiver (5 jours sur 12). Mais toutes les heures sur secteur ne se valent pas...

**Et pour les congés ?** A 8 jours sur 12 il faudra poser un jour de plus par cycle pour avoir une semaine.

Petit bonus : A 5 jours sur 12 l'hiver, compte tenu des nécessaires maintiens de compétences et autres formations, les droits à congés seraient également fortement impactés, avec une limitation peu ou prou égale à celle de la période de charge.

**Vous êtes adeptes des « remplas » ?** Pour respecter le principe du 4 jours sur 6 maximum travaillés il faudra théoriquement désormais poser des congés en amont et en aval du rempla pour rester dans les clous, ou « espérer » que l'administration revienne sur cette règle et permette d'aller vers encore plus de pénibilité (5 jours sur 6 travaillés), à l'encontre des principes de sécurité les plus élémentaires.

Sur le thème des conditions de travail, la suite des réjouissances est à lire dans le fameux « rapport Vernhes » :

- **Fin du travail en équipe** tel que nous le connaissons aujourd'hui avec la mise en place de familles de vacations : la généralisation du principe du J2.
- **Gestions des pauses en dynamique par le chef de salle** : une mesure de plus qui va dans le sens de d'individualisation du temps de travail.

**Alors, toujours partants pour modifier cet arrêté ?**

## **Quelles contreparties ?**

Après avoir lu cette première partie vous devez légitimement vous poser cette question. Eh bien la méthode consiste à d'abord modifier le cadre réglementaire de manière unilatérale, et à voir pour les éventuelles contreparties lors de la négociation d'un futur protocole. Inacceptable bien sûr, et symptomatique de l'état du dialogue social à la DGAC : malade depuis des années, à l'agonie depuis plus d'un an maintenant.

## **Quelle alternative ?**

Face à l'augmentation continue du trafic, la baisse des effectifs engagée depuis 2008 doit cesser dès maintenant pour faire place à une politique enfin responsable de recrutement.

Pour chiffrer le besoin en effectifs, inutile de recourir à une énième étude ou à une nouvelle table ronde, les chiffres sont déjà connus de tous. Les voici pour mémoire :

Les effectifs ICNA ont baissé de près de 10% depuis 2008 (plus de 350 contrôleurs).

Il faut des ICNA non seulement pour faire passer le trafic, mais également pour contribuer au développement de nos futurs outils et pour faire tourner les Subs qui croulent sous les projets.

Compte tenu de ces besoins et des départs en retraites prévus ces prochaines années il faut mettre en œuvre un plan de recrutement de 300 contrôleurs sur 5 ans (l'équivalent de 2 promos ENAC de plus par an).

En parallèle des chantiers de restructuration des espaces inférieurs et supérieurs doivent être lancés. Un déplaçonnement des SIV permettrait à court terme de mieux répartir le trafic entre CCRs en surchauffe et approches en voie de déclassement faute d'atteindre un nombre de mouvements suffisant.

En attendant l'arrivée des effectifs, toute mesure de flexibilité devra s'entendre comme temporaire et faire l'objet d'une juste compensation financière (tel que cela s'est fait il y a quelques années). En CT local au CRNA-Est, l'administration vient de proposer 75€/mois pour les « expérimentations » (prévues pour s'étaler sur 3 ans !) : une provocation de plus.

Pour donner corps à cette alternative, bien évidemment, la mobilisation est vitale.

Face au projet d'abrogation unilatéral et sans négociations de l'arrêté qui fixe les conditions de travail actuelles des ICNA par l'administration,

Face à la volonté d'aller sans concertation vers l'individualisation du temps de travail des ICNA

Face à l'absence de tout plan de recrutement pour faire face à l'augmentation structurelle du trafic et aux besoins en Subs

**AU CRNA-SO comme ailleurs, les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, préparez-vous à « poser le casque ».**

**Notre site : [www.icna.fr](http://www.icna.fr)**

**Vos représentants locaux : [lfb@icna.fr](mailto:lfb@icna.fr)**